

- D -

Québec, le 23 octobre 2014

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 18 septembre dernier, le député de Vanier-Les Rivières déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant au gouvernement du Québec de :

1. Faire du développement de thérapies pour les maladies héréditaires une de ses priorités en santé;
2. Mandater le Fonds de recherche du Québec – Santé (FRQ-S) et Génome Québec de consacrer une plus large partie de leurs ressources au développement de programmes de thérapie génique;
3. Développer des infrastructures adéquates pour la production de vecteurs viraux utilisables en essais cliniques;
4. Favoriser le développement de compagnies de biotechnologie ciblant les thérapies géniques.

En réponse à cette pétition, je vous rappelle que le gouvernement du Québec soutient déjà la recherche en génomique par le biais de ses organismes de financement. Génome Québec et le FRQ-S sont deux organismes qui financent la recherche sur la thérapie génique, sans toutefois y consacrer une enveloppe dédiée. Ceux-ci relèvent, respectivement, du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE) et du ministère de l'Éducation supérieure, de la Recherche et de la Science (MESRS), lesquels ont pour mission de soutenir le développement de l'économie, de la recherche et de l'innovation au Québec.

... 2

Ces deux ministères sont beaucoup mieux placés que le mien pour donner suite aux demandes contenues dans cette pétition. Ils sont au cœur des décisions touchant le développement de la recherche et des infrastructures en biotechnologie et ils s'occupent également des partenariats avec l'industrie dans ce secteur d'activités.

Je tiens par ailleurs à mentionner que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) est conscient du potentiel énorme de la thérapie génique dans le traitement des maladies héréditaires et qu'il est, de façon générale, en faveur du financement de projets de recherche pouvant mener au développement de ce type de thérapies. Néanmoins, avant d'être introduites dans le système de santé, ces dernières devront avoir démontré clairement leur efficacité et leur innocuité.

En terminant, je vous confirme que les responsables du dossier au sein du MSSS porteront à l'attention de leurs vis-à-vis du MEIE et du MESRS les demandes contenues dans cette pétition et qu'ils collaboreront activement aux discussions et aux initiatives qui pourraient en découler.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Gaétan Barrette

N/Réf. : 14-MS-02556-01